



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 26
Procurations : 3
Absent : 0

Date convocation et affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roue, Elisabeth Nait, Christine Marti, Violaine Morel, Renée Collomb, Brigitte March, Nachida Bourouiba, Jacques Daures, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Nicolas Jourdan, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Christine Delage pouvoir à Jacqueline Vidal
Christine Baudouin pouvoir à Renaud Calvat
Corentin Pic pouvoir à Michel Combettes

Secrétaire de séance : Jacqueline Vidal

Affaire n°3 – Rapports annuels des délégataires de service public eaux et déchets – Exercice 2024

Rapporteur : Sandra Lanini

Madame l'adjointe déléguée précise qu'en vertu de l'article R.3131-2 du Code de la commande publique, les délégataires de service public sont tenus de produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dans ce contexte, les rapports suivants sont soumis au conseil municipal :

- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2024 ;
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'eau potable, d'eau brute et d'assainissement pour l'année 2024.

En conséquence, elle propose au conseil municipal de prendre acte de la communication de ces deux documents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame l'adjointe déléguée et après avoir pris connaissance des documents et en avoir délibéré,

PREND ACTE à l'unanimité de la communication du rapport 2024 sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets et du rapport 2024 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable, d'eau brute et d'assainissement.

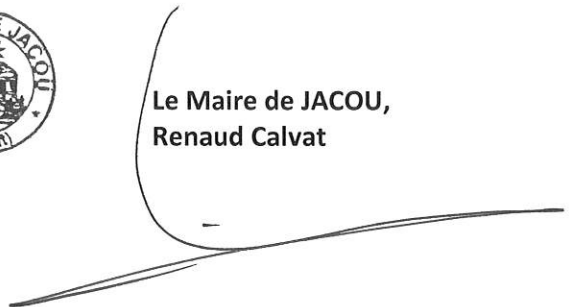
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,
Jacqueline Vidal



Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 19/12/2025
- date d'affichage le : 19/12/25
-